

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 11 décembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 05 décembre 2024.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. TOURE, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. PIAT donne pouvoir à M. LECHUGA
M. GIBERT donne pouvoir à M. PEREIRA
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme HENNECHART
Mme PONCHARD donne pouvoir à M. TAGLANG
M. ASSAS donne pouvoir à Mme BOILEAU.

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme GRIMAUD, Mme DIAS, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BUTIN.

N°2024.12.53 – Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs.

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint Déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce, à l'Artisanat,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que les mouvements de personnel liés aux recrutements et aux mutations conduisent à opérer des suppressions de poste au sein du tableau des effectifs de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Considérant les nominations consécutives aux avancements de grade, au titre de l'année 2024, entraînant la suppression des postes précédemment occupés par les agents promus,

Considérant qu'à l'issue des inscriptions à l'École de Musique pour la saison 2024/2025, le Conseil Municipal du 11 décembre 2024 a créé des postes à temps non complet au sein de la filière culturelle nécessaires pour ajuster les heures de cours afin de satisfaire la majorité des demandes des Nocéens, et qu'il convient de supprimer les postes libérés,

Considérant que les membres du Comité Social Territorial ont donné un avis favorable à ces suppressions lors de la séance du 03 décembre 2024,

Considérant l'avis favorable de la commission des Ressources Humaines, du Commerce et de l'Artisanat en date du 06 décembre 2024,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 29 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS**

ARTICLE UNIQUE : SUPPRIME de l'état du personnel annexé au Budget Primitif les postes suivants :

- **Filière administrative**
 - 1 poste d'Attaché Principal à temps complet
 - 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet.
- **Filière animation**
 - 2 postes d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet.
- **Filière technique**
 - 4 postes d'Adjoint Technique Territorial à temps complet
 - 3 postes d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe à temps complet.
- **Filière culturelle**
 - 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps sera de 12 heures 20 minutes hebdomadaires
 - 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps sera de 5 heures 30 minutes hebdomadaires
 - 1 postes d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps sera de 3 heures 25 minutes hebdomadaires
 - 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps sera de 8 heures 15 minutes hebdomadaires.

Christian DEMUYNCK
Maire

Pascal BUTIN
Secrétaire